



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-09-2025 /

Dossier complet le : 22-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005986/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol de 999 kWc a Bagnols-sur-Ceze (30).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GENERALE DU SOLAIRE

Raison sociale

Generale du Solaire

N° SIRET

53737587500201

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Bour

Prénom(s)

Daniel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale de 999 kWc sur la commune de Bagnols-sur-Ceze (30). Le terrain concerne est situe sur la parcelle 0035 qui est un terrain degrade. Il s'agit d'une ancienne decharge. Sur une surface totale du terrain de 2,4 ha, la surface utile du projet est de 1 ha. Les coordonnees GPS de la zone sont : 04°39' 04" E et 44° 08'54" N. Cette petite centrale sera constituee d'une cloture grillagee de 2,0 m de haut equipee de passages a faune (20 cm x 20 cm, tous les 50 m), de tables de panneaux photovoltaïques espacees d'environ 2,5 m (hauteur inferieure a 3,2 m), d'une voie de circulation pour les vehicules, d'une citerne a incendie et de son aire d'aspiration. Les dimensions et caracteristiques de cette voie, du portail et de la citerne seront validees avec le SDIS 30. Des armoires electriques en limite de propriete permettront de raccorder le projet au reseau public d'electricite en basse tension. Il n'est donc pas prevu d'implanter de poste de transformation electrique. Un local technique pour les 6 onduleurs et une reserve de quelques modules pour la maintenance est prevu. Des petits sujets d'essences locales seront plantes au nord, a l'est et a l'ouest de la centrale afin de reduire la co-visibilite de la centrale. Cette haie arrivera a maturite

4.2 Objectifs du projet

Le projet repond aux grands objectifs nationaux en matiere de developpement des energies renouvelables et de transition energetique. La Programmation pluriannuelle de l'energie prevoit en effet une cible de 35 a 44 GWc de capacite installee de photovoltaïque pour 2028. De plus, l'objectif en terme de production d'electricite a partir du photovoltaïque decrit dans le SRADDET de la region Occitanie est d'atteindre les 9000 GWh d'ici 2031 afin d'augmenter la part des energies renouvelables dans la consommation energetique. La region Occitanie a egalement pour objectif de devenir une region a energie positive (REPOS) a l'horizon 2050. Ce projet s'inscrit dans cette demarche. L'elaboration de ce projet permet ainsi de repondre aux objectifs nationaux et regionaux de transition energetique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur une durée d'environ 3 mois, en dehors des périodes de sensibilité de la faune. Ils seront décomposés comme suit : 1. Débroussaillage éventuel du terrain 2. Nivellement éventuel du terrain sur les zones d'implantation de la centrale 3. Pose d'une clôture adaptée pour le passage de petites faunes terrestres 4. Aménagement de la voie de circulation et réalisation des tranchées 5. Implantation des structures photovoltaïques 6. Pose des panneaux photovoltaïques 7. Pose et raccordement des onduleurs 8. Raccordement par Enedis au réseau public de distribution d'électricité 9. Mise en service de la centrale

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La totalité de la production sera injectée sur le réseau public. La supervision du site sera réalisée à distance, avec un monitoring continu des différents organes de la centrale et de sa production. Les interventions de maintenance pourront être : - Préventive : 1 à 3 passages par année pour l'entretien du terrain, le contrôle in situ des modules ou leur nettoyage - Curative : en cas de matériel defectueux (panneaux, câbles, onduleurs...) les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement. Les équipes accéderont au terrain avec un véhicule léger. En fin d'exploitation, le parc sera démantelé. Les structures et panneaux seront dirigés vers les filières adaptées qui permettent un recyclage quasi intégral. En effet, pour chaque achat de module, une part du montant est reversée à l'organisme agréé Soren afin de provisionner le recyclage à l'issue du démantèlement. Le type de fondations prévu n'induit pas de dommages au sol.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera une déclaration préalable (décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface utile du projet / surface totale terrain Puissance du projet Hauteur des modules Production d'électricité attendue	(2,6/1,0 ; 999 ; <3,2 ; 1458, ha, kWc, m, kWh/kWc/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E , " Lat. : N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme est le PLU de la commune de Bagnols-sur-Ceze. Le terrain est en zone 1AUa.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 1 la plus proche « Vallée aval de la Ceze Id: 910011591 » (0) est située à plus de 750 m au sud-est du projet. Ce site concerne des eaux douces principalement ainsi le projet n'impactera pas les espèces et les habitats s'y développant. Cf Annexe 6 et 7.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département est couvert par le plan de prévention du bruit du Gard (2024-2029), approuvé par l'arrêté n°30-2024-10-10-00002.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche répond à la directive Habitats, il s'agit de « La Cèze et ces Gorges » (FR9101399) et se situe à 744 m du projet. Ce site Natura 2000 concerne des eaux douces principalement ainsi le projet n'impactera pas les espèces et les habitats s'y développant. Cf Annexe 6 et 7.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Une fois la citerne remplie, les seules consommations d'eau potentielles correspondent au nettoyage des modules. Celui-ci se fait en moyenne tous les 5 ans, avec une consommation d'environ 0,38 l d'eau par m ² de panneau. Cela représentera donc environ 0,4 m ³ /an pour l'ensemble de la centrale. Le prestataire de nettoyage vient avec son eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'eau peut s'écouler entre les panneaux et s'infiltrer dans le sol. Chaque panneau est distant d'au moins 2 cm de ses voisins, et 30 cm sépare chaque table. Sauf en cas de spécification explicite du SDIS, les voies de circulation seront perméables et n'impacteront pas l'écoulement ou l'infiltration des eaux pluviales. Le projet n'est donc pas de nature à modifier la masse d'eau souterraine, que ce soit
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun travail de terrassement d'ampleur n'est prévu. Seul un petit nivellement de surface est envisagé, sans export de déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet nécessite l'apport en matières premières comme l'acier pour les structures des panneaux. Mais il n'utilise pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Aucun prélèvement significatif d'eau et aucun impact sur les équipements d'assainissement ou eau potable.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche répond à la directive Habitats, il s'agit de « La Cèze et ces Gorges » (FR9101399) et se situe à 744 m du projet. Ce site Natura 2000 concerne des eaux douces principalement ainsi le projet n'impactera pas les espèces et les habitats s'y développant. Cf Annexe 6 et 7
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Conformément à l'arrêté du 29/12/2023, les caractéristiques techniques du projet répondent aux seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes : - Hauteur des panneaux à 1,10m minimum au point bas - 2m minimum d'espacement inter-tables - Pieux ou longrines selon étude géotechnique - Clotures non occultantes -
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un trafic regulier n'aura lieu que lors de la phase chantier, qui durera moins de quatre mois. Il restera par ailleurs limite, dans une proportion qui ne sera pas de nature a impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens pour la maintenance n'aura lieu qu'une fois a deux fois par an, avec un vehicule leger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les seules nuisances sonores potentielles sont liees a la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en periode diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Des petits sujets d'essences locales seront plantés au nord, à l'est et à l'ouest de la centrale afin de réduire la co-visibilité de la centrale. Cette haie arrivera à maturité avec sa pleine capacité opacifiante au terme de quatre à cinq ans. Ainsi l'impact paysager sera négligeable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un prediagnostic ecologique et zone humide a ete effectue. L'emprise du projet ne comporte pas de zone humide. (Cf annexe 8) En ce qui concerne l'analyse ecologique, l'emprise du projet a ete reduit pour atteindre 1ha (cf annexe 4) afin de conserver les milieux arbores les milieux d'interet identifies pour la faune localement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Quatre mesures d'evitement et/ou de reduction des impacts ont ete definies, notamment l'adaptation du calendrier des travaux et l'accompagnement du chantier par des ecologues. Ces dispositions contribuent a limiter les effets du projet sur la biodiversite locale. Dans la mesure ou elles seront respectees, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les habitats, la flore, la faune, ni sur la fonctionnalite et les zonages ecologiques environnants. (Cf annexe 7) Des petits sujets d'essences locales seront plantes au nord, a l'est et a l'ouest de la centrale afin de reduire la co-visibilite de la centrale. Cette haie arrivera a maturite avec sa pleine capacite opacifiante au terme de quatre a cinq ans. Ainsi l'impact paysager sera negligeable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse réalisée permet de conclure que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, aucun impact paysager, patrimonial ou écologique n'est notable. De plus, l'emplacement et l'accessibilité en font une zone fortement adaptée à un projet de parc photovoltaïque. Il permet par ailleurs de contribuer aux objectifs ambitieux de transition énergétique, qui visent à maximiser le développement des énergies renouvelables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)